

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 2192)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Caresche

ARTICLE 24

À l'alinéa 2, substituer aux références :

« 4, 6 et 21 »

les références :

« 4 et 6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 21 a été supprimé.